

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2024**

numéro
BC_241003_06

L'an deux mille-vingt quatre, le trois octobre,

Le Bureau communautaire, dûment convoqué le vingt sept septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	15
présents	13
exprimés	13
vote	
pour	13
contre	0
abstention	0

Présents :

Jean-Paul FAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Jean TRINQUIER, Bernard GOUJON, Daniel FABRE, Jean-Marc SAUVIER, Fadilha BENAMMAR KOLY, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Jean-Luc REQUI, Bernard JAHNICH, Daniel VALETTE.

Absents :

Gaëlle LEVEQUE, David BOSC.

OBJET :	Dépôt du dossier de candidature à l'appel à projets Optimisation et progrès de la région Occitanie dans le cadre de la compétence collecte des déchets
----------------	---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles L.2122.22 et suivants et L.5211-1 et suivants et plus précisément l'article L.5211-10,

VU la délibération n°CC_200728_02 du Conseil communautaire du 28 juillet 2020, relative à l'attribution des délégations du Bureau communautaire,

VU l'appel à candidature Optimisation et progrès lancé par le Conseil régional Occitanie, destiné aux territoires en recherche d'optimisation qui souhaitent contractualiser avec le Conseil régional sur une série de projets d'amélioration de leur service,

VU l'étude dite 120 kg portée par le Syndicat Centre Hérault ayant pour objectif la réduction progressive des déchets enfouis fixée à cent-vingt kilogrammes (120 kg) par habitant et par an à l'horizon 2028,

VU la délibération n°CC_240425_11 du Conseil communautaire du 25 avril 2024, relative à la présentation du plan pluriannuel d'investissements pour la période de 2024 à 2028, intégrant les investissements réalisés ou à réaliser pour atteindre cet objectif faisant l'objet d'un plan pluriannuel d'investissement, permettant la mise en place du nouveau schéma d'optimisation de la collecte des déchets,

Qui l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** les orientations et le dépôt du dossier de candidature à l'appel à projet Optimisation et progrès mené par le Conseil régional Occitanie, annexé à la présente délibération,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés et publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20241003-lmc113795-DE-1-1
Date de télétransmission : 04/10/24
Date de publication : 10/10/2024
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le trois octobre deux mille vingt-quatre
Le Président,
Jean-Luc REQUI

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification ; le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Appel A Candidatures « Optimisation et Progrès » (O&P) du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

DOSSIER DE CANDIDATURE (Manifestation d'intérêt)

Bénéficiaires :

L'AAC s'adresse à tous les EPCI à compétence déchets :

- **hors Communauté Urbaine et Métropole ;**
- **hors EPCI qui ont été accompagnés ou en cours d'accompagnement par l'ADEME et la Région et/ou le FEDER dans une démarche de mise en œuvre de la tarification incitative. Ces territoires pourront être accompagnés dans le cadre de l'appel à candidatures « Performance et Résultats » (Perf), pour les territoires souhaitant s'engager dans des démarches plus innovantes et performantes de réduction des déchets.**

Selon la configuration territoriale, un groupement d'EPCI à compétence collecte ou collecte et traitement pourra être éligible dans une logique de mutualisation des moyens à l'échelle d'un territoire.

LISTE DES PIECES A FOURNIR

- Courrier d'accompagnement de la candidature, signé de la personne ayant qualité pour engager la structure
- Le formulaire de candidature complété
- Un organigramme général de l'EPCI et un organigramme fonctionnel détaillé lié à la compétence déchets**
- Le tableur de la dernière matrice des coûts remplie et validée par l'ADEME**
- Un plan pluriannuel d'investissements (2-3 ans) de la collectivité permettant d'atteindre les objectifs de prévention et de valorisation visés et conformes au PRPGD**

Dossier à adresser à la Région Occitanie en version papier à l'adresse suivante :

Madame la Présidente du Conseil Régional
 Appel à candidature Opti prévention/gestion des déchets
 22 boulevard du Maréchal Juin
 31406 TOULOUSE Cedex 9

Et par transmission électronique, en précisant dans l'objet « Réponse AAP O&P SPPGD_Nom du porteur de projet_Numéro du département » à : economie-circulaire@laregion.fr

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Identification de l'EPCI candidat					
Nom de l'EPCI	Communauté de Commune de la Vallée de l'Hérault				
Type de compétence (collecte ou collecte et traitement)	Collecte				
Nombre de communes adhérentes	28 communes				
Nombre d'habitants	14783 (population au 1^{er} janvier 2024)				
Adresse	Espace Marie-Christine Bousquet 1 place Francis Morand 34700 Lodève				
Téléphone	04 11 95 01 40				
Mail	accueil@lodevoisetlarzac.fr				
Président(e) de l'EPCI					
Civilité	M.	Nom :	REQUI	Prénom :	Jean-Luc
Mail	jlrequi@lodevoisetlarzac.fr				
Elu(e) en charge de la prévention et gestion des déchets					
Civilité	M	Nom :	FABRE	Prénom	Daniel
Fonction	Conseiller Communautaire				
Mail	dfabre@lodevoisetlarzac.fr				
Agent en charge du suivi technique du projet					
Civilité	M.	LEBEUZE	Arnaud		
Fonction	Directeur du pôle transition écologique				
Adresse	Espace Marie-Christine Bousquet 1 place Francis Morand 34700 Lodève				
Tél.	04 11 95 04 11 06 17 40 38 21		alebeuze@lodevoisetlarzac.fr		

Situation du territoire en matière de production et de traitement des déchets

L'EPCI donnera les informations disponibles sur la production et le traitement des déchets : DMA, OMA, OMR en kg/hab.an en 2015, 2017, 2019 et 2021 (en précisant la source utilisée pour la population – INSEE, DGF, population touristique...), modalités de collecte des déchets (type de flux collectés, type de collecte (PàP, PAV...), modalités de gestion (régie, DSP...)), état des lieux des installations de collecte, traitement et valorisation des déchets du territoire, modalités de traitement (stockage / date de fermeture de l'installation, incinération, évolution des tonnages de DMA enfouis/incinérés issu du territoire, coût du traitement des résiduels à la tonne)

Voici les données disponibles concernant la production et le traitement des déchets en kg/hab/an selon la population INSEE municipale au 1^{er} janvier de l'année n+1

Année	DMA (inertes compris)	OMA	OMR SCH	OMR CCLL
2015	550	321	207	272
2017	579	324	210	270
2019	584	317	204	264
2021	600	324	206	247
2022	588	323	199	241
2023	501	304	189	233

Les modalités de collecte des déchets :

La communauté de commune du Lodévois et Larzac a mis en œuvre avec le Syndicat Centre Hérault une collecte des différents flux de déchets permettant le recyclage des emballages et du verre ainsi que le tri à la source des biodéchets. Le Syndicat Centre a mené récemment une étude d'optimisation commune du SPGD du Centre Hérault dans laquelle elle a été partie prenante.

Cette étude a abouti à une révision du schéma de collecte avec pour objectif d'atteindre les 120 kg d'OMR par an et par habitant à horizon 2027. Ce schéma est en cours de déploiement. La répartition des compétences a été revue. La Communauté de Communes Lodévois et Larzac assure la collecte en porte à porte des biodéchets, des EMR et des OMR ménagères alors que la collecte en apport volontaire des EMR, du verre et des OMR est réalisée par le Syndicat Centre Hérault. Ces différentes collectes sont majoritairement réalisées en régie et certains transferts sont réalisés par une prestataire.

Par ailleurs, le Syndicat Centre Hérault gère 10 déchèteries classiques et 1 déchèterie professionnelle. Les déchèteries du Syndicat Centre Hérault ont toutes été rénovées entre 2014 et 2017. Les agents de déchèterie sont tous des agents du Syndicat Centre Hérault. De même, la collecte des déchèterie est faite en grande partie en régie et en partie par les prestataires des éco-organismes. En 2022, les déchèteries comptent 15 filières de traitement dont le plâtre, le polystyrène, les différentes filières REP. En 2023, le SCH a testé également la REP sport et loisirs sur certaines déchèteries.

Les modalités de traitement et valorisation des déchets du territoire :

La Communauté de Communes Lodévois et Larzac a délégué la compétence traitement au Syndicat Centre Hérault. Il traite ainsi nos déchets dans une logique multi-filières et conserve le souci du principe de proximité.

Il dispose :

- d'une plateforme de compostage située à Aspiran où sont valorisés les biodéchets et les déchets verts. Cette installation a une **autorisation d'exploiter de 7200 tonnes** de déchets par an (avec un objectif de passer à 10 000 t avec une nouvelle autorisation) Elle est exploitée en régie. Elle vient d'obtenir un agrément sanitaire temporaire de 3 mois à consolider (démarche normale pour un agrément initial) . Le

site et le compost font l'objet de plusieurs certifications et labellisations, garant de la production d'un compost de qualité : Iso 9 001, Iso 14 001, Asqa, I302. Elle traite actuellement 5 500 tonnes/an de végétaux et 3 200 tonnes/an de biodéchets. Un programme d'extension et de modernisation du site est en cours de lancement pour une réalisation sur plusieurs années qui débute en 2023. L'objectif est de porter le site à une capacité de traitement d'environ **12 700 tonnes** afin de répondre au besoin de traitement des quantités prévisionnelles à venir en lien avec la démarche engagée de réduction des ordures ménagères résiduelle

- les emballages ménagers recyclables collectés sont acheminés vers le centre de tri oekotri de la SPL ouest hérault d'où ils partent vers les filières de recyclage.
- d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux située sur la commune de Soumont. Cette installation a récemment obtenu une prolongation d'autorisation d'exploiter jusqu'en 2031 à condition de continuer à réduire la quantité de déchets résiduels enfouis. Son exploitation est exploitée en régie et certifiée conforme à la norme ISO14001. La quantité de déchets enfouis par habitant passe de 312 kg/hab. en 2010 à 265 kg/hab. en 2022 et en 2023. Le coût de traitement des OMR selon la matrice comptacoût est 139 € par tonne (TGAP comprise) en 2022 et 160 € en 2023.

20 930 t

DE DÉCHETS ENFOUIS

		2019	2020	2021	2022	2023
Déchets non valorisables traités (t)	Ordures ménagères	16 323	16 908	16 895	16 534	15 870 ✓
	Non recyclables (déchets qui restent après le tri en déchèterie classique et déchèterie professionnelle)	4 351	4 185	4 808	4 212	3 660
	Déchets municipaux (dont dégrillage)	753	875	736	753	741
	Déchets industriels banals	561	501	662	579	638 ↗
	TOTAL	21 989	22 469	23 101	22 078	20 909 ✓
Refus de tri (t)	Emballages et papiers	574	489	241	0	1
	Textiles, linge et chaussures	0	25,62	0	0	0
	Inertes	0	0	0	0	20
	TOTAL	574	515	241	0	21
TOTAL DES DÉCHETS TRAITÉS		22 563	22 984	23 342	22 078	20 930
Refus de tri valorisés en couverture sur l'ISDND (t)	Refus de criblage	1 018	1 187	666	714	651
	Inertes	973	929	4 326	1 870	870
	TOTAL	1 191	2 116	4 993	2 584	1 521

En 2022, 636 tonnes de refus de tri des EMR ont été valorisés énergétiquement dans l'UVE située à Calces et 512 tonnes en 2023

Situation du territoire concernant la prévention des déchets

Description des actions de réduction des déchets déjà mises en place (actions permettant de réduire la part des déchets résiduels produits : lutte contre le gaspillage alimentaire, promotion des dispositifs de gestion de proximité des biodéchets (gestion domestique, compostage partagé, compostage autonome en établissement, broyage des déchets verts...), promotion du réemploi/réparation/réutilisation, éco-exemplarité, mise en place de la redevance spéciale...)

La Communauté de Communes Lodévois et Larzac a délégué la compétence prévention des déchets au Syndicat Centre Hérault, elle dispose donc d'un PLPDMA élaboré en 2019 qui devra être révisé en 2025.

Les principaux axes de travail sont les suivantes :

- Le développement du réemploi via la consolidation du partenariat avec la Ressourcerie Cœur d'Hérault (généralisation des locaux de réemploi dans les déchèteries du SCH), le soutien du Recyclage Lodévois (réemploi sur le Lodévois et organisation de repare café), soutien de l'abeille verte – entreprise à but d'emploi sur le Lodévois et Larzac, soutien de la création d'une ressourcerie BTP : la grande conserve
- La lutte contre le gaspillage alimentaire : sensibilisation du grand public et des scolaires, création d'une exposition de prêt,-étude diagnostic sur l'état des lieux des actions menées dans la restauration collective et des gisements potentiels
- La gestion de proximité des composteurs domestiques (proposé systématiquement aux foyers lors de la dotation), le développement de composteurs partagés en centre bourg, en pied d'immeuble et dans les campings, création EBE sur le Lodévois et Larzac
- La promotion des couches lavables (animation d'atelier pour les parents, prêt de kit aux foyers et sensibilisation des assistantes maternelles). Le lavage des kits est désormais assuré par la lingerie de la ressourcerie Cœur d'Hérault dans le cadre d'une convention avec le SCH.
- Les stop-pub (réalisation d'une opération boule de neige en 2021, nombre de stop pub distribués)
- Le prêt de gobelets réutilisables : en 2023, le prêt et le lavage des gobelets a été transféré à la ressourcerie Cœur d'Hérault dans le cadre d'une convention avec le SCH
- L'accompagnement des éco-événements : le SCH a développé des carrefours du tri que les communautés de communes mettent à disposition des organisateurs de manifestation. Par ailleurs, il accompagne les manifestations sur des démarches éco-exemplaire.
- La réduction des déchets de déchèterie avec la mise en place d'un contrôle d'accès
- Une étude en cours sur la redevance incitative et la redevance spéciale

Etat initial au regard des outils de prévention et gestion des déchets

PLPDMA :

- Adopté
- En cours d'élaboration
- N'a pas engagé la démarche d'élaboration du PLPDMA

Matrice des coûts de gestion du SPGD :

- Saisie et validée dans SINOE pour l'année 2022 (voir EODD)et matrice en validée pour 2023 (L'EPCI fournira le tableur de la matrice des coûts validée dans SINOE)
- A candidaté à l'accompagnement proposé par l'ADEME en 2021 et 2022
- Connait la matrice des coûts mais ne l'utilise pas

Ne connaît pas la matrice des coûts
 A mis en place une réunion de restitution aux élus de l'analyse de la matrice des coûts lors de la présentation du rapport annuel le 10 octobre 2024.

Réponse à l'enquête collecte ADEME / ORDECO :

- Oui
 Non

Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de prévention et gestion des déchets :

- Publié
 Non élaboré

L'EPCI a déjà mené une étude d'optimisation du service :

- Oui (si oui merci de joindre le rapport de cette étude)
 Non

**Moyens humains dédiés
au Service Public de Prévention et Gestion des Déchets**

Nombre d'agents de l'EPCI

Éléments nécessaires à la compréhension de l'organisation fonctionnelle sur la compétence Déchets : nombre d'agents, type de postes, missions...

Le service déchets est aujourd'hui composé d'un directeur, d'un chef d'équipe ripeurs, d'un ambassadeur de tri et de 14 ripeurs soit 17 ETP.

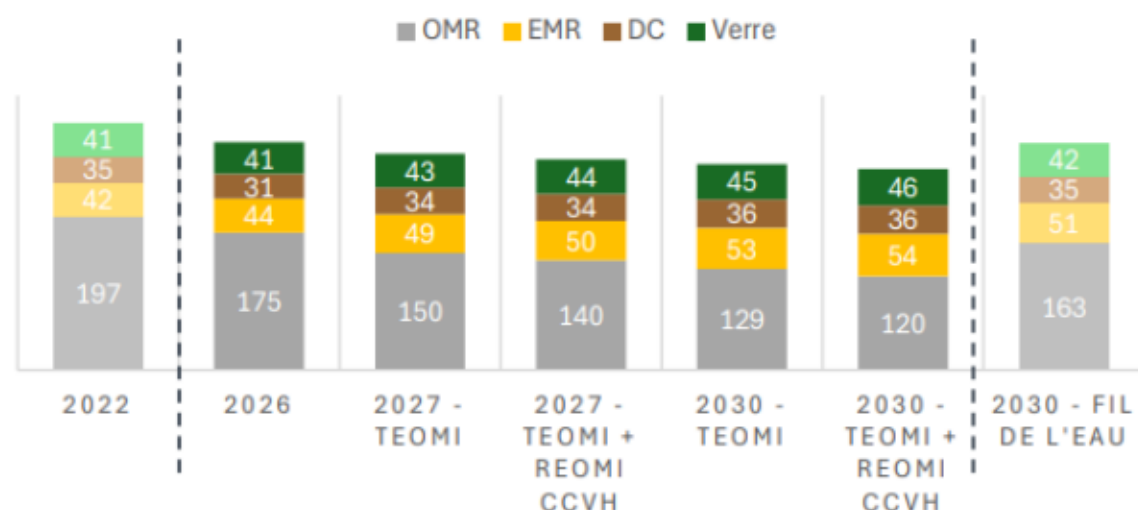
L'EPCI fournira l'organigramme général de la structure et l'organigramme fonctionnel détaillé lié à la compétence déchets

Niveau d'ambition et objectifs de progrès visés par l'EPCI pour une meilleure prévention et gestion des déchets

L'EPCI candidat devra décrire dans quelle mesure sa démarche s'inscrit dans une dynamique de progrès. Il précisera les actions envisagées pour une meilleure prévention et gestion des déchets et le niveau d'ambition visé.

Afin de pouvoir respecter la dégressivité des tonnages maximum pouvant être enfouis sur l'ISDND de Soumont à partir de 2023, prévus dans le cadre de l'autorisation préfectorale et dans un objectif parallèle de maîtrise des coûts (évolution de la TGAP à la hausse et évitement d'exportations), le territoire a lancé en 2020 une étude dite « 120 kg ». La production d'ordures ménagères en 2021 était d'environ 206 kg/habitant/an. L'objectif de l'étude était de proposer des actions pour baisser cette production à 120 kg/habitant/an en 2030. L'étude est portée et pilotée par les 3 communautés de communes et le SCH dont la communauté de commune de la Vallée de l'Hérault.

EVOLUTION DES TONNAGES EN KG/HAB./AN SUR LE SCH EN FONCTION DES MODES DE FACTURATION



Description de sa stratégie de prévention et de réduction de la production des déchets à travers son PLPDMA

En 2025 et 2026, le Syndicat Centre Hérault va poursuivre et renforcer les axes de travail du PLPDMA indiqués dans le paragraphe situation territoriale en matière de prévention avec notamment :

- Sur le développement du réemploi : poursuite des partenariats avec l'abeille verte, la grande conserve et la ressourcerie cœur d'hérault
- Sur la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Sur la sensibilisation du grand public et des scolaires
- Sur la gestion des composteurs partagés en centre bourg, en pied d'immeuble et dans les campings, et le développement d'une trentaine d'aires supplémentaires sur le Lodévois et Larzac
- Sur la promotion des couches lavables : relance de la communication.
- Sur le prêt de gobelets réutilisables : bilan du transfert de lavage des gobelets à la ressourcerie Cœur d'Hérault dans le cadre d'une convention avec le Syndicat Centre Hérault
- L'accompagnement des éco-événements : le SCH a développé des carrefours du tri que les communautés de communes mettent à disposition des organisateurs de manifestation. Par ailleurs, il accompagne les manifestations sur des démarches éco-exemplaire.
- La réduction des déchets de déchèterie : le bilan de la mise en place d'un contrôle d'accès
- La poursuite de l'étude en cours sur la redevance incitative et la redevance spéciale
- Tri des déchets à la source : la CCLL a été lauréate d'un appel à projet pour capter le tri des biodéchets à la source avec un financement de 202061 €. Il se décline en 3 axes :
 - AXE 1 : Adaptation de la collecte séparée des biodéchets des ménages : promotion et facilitation pour tous du geste de tri des déchets alimentaires .
 - AXE 2 : Gestion collective de proximité des biodéchets
 - AXE 3 : Prévention et changement de pratiques sur la production de déchets verts : la communauté de communes du Lodévois et Larzac a un projet de développement des aires de broyage de proximité à l'aide d'un broyeur mutualisé qui tournera dans toutes les communes selon un calendrier défini. Aujourd'hui, il y a 4 communes pilotes : Olmet et Villecun , la Vacquerie, Saint Jean de la Blaquièrre et Sorbs.

Les actions qui seront renforcées :

- L'étude de la mise en place du boucle locale de la consigne du verre
- L'élaboration d'un schéma de l'organique pour consolider l'ensemble des actions engagées sur le territoire Centre Hérault, par le SCH mais aussi par les autres acteurs du territoire, avoir une approche systémique sur le territoire et identifier les différents gisements, définir des objectifs communs (volet réglementaire + stratégie propre au territoire), élaborer un livre blanc/ une feuille de route / un document cadre pour un territoire expérimental : zéro matière organique perdue, territoire économe en ressources
- La création d'un parcours pédagogique sur le site du Syndicat Centre Hérault autour du compostage, des jardins économes en eau et pauvres en déchets, du jardinage au naturel et de la préservation de la biodiversité.
- Evaluation et redéfinition d'un PLPDMA pour la période 2026-2032 : ce travail stratégique devra intégrer le bilan des actions réalisées, mais aussi les nouveaux besoins identifiés sur le territoire, en lien avec le volet performance et les apports réglementaires récents . L'enquête sur le comportement des habitants du Centre Hérault réalisée en 2021 pourra être actualisé.
- Le recrutement potentiel d'ambassadeur terrain prévention

Description de sa stratégie d'optimisation du SPPGD incluant les volets financiers, organisationnels, techniques, juridiques avec éventuellement une analyse de l'opportunité de mettre en place des modes de financements incitatifs dont opportunité de la tarification incitative

En 2021, les communautés de communes (Lodévois et Larzac, Vallée de l'Hérault, Clermontois) et le SCH ont entamé une étude d'optimisation de son SPPGD avec pour principaux objectifs :

- Réinterroger et clarifier les champs d'intervention de chaque collectivité en matière de SPPGD
- Définir un niveau d'ambition du rapport qualité de service / prix / performance du SPPGD
- Retravailler sur la répartition des charges entre les 4 collectivités pour préserver l'équilibre économique global du SPPGD.
- Identifier les postes d'optimisation macro possibles dans le cadre d'une amélioration de l'efficacité économique et environnementale du SPPGD sur le territoire
- Maitriser les coût et l'équilibre économique du SPPGD et absorber l'augmentation de la TGAP

Cette étude a conduit à la décision fin 2022/début 2023 de modifier le schéma de collecte du territoire. Il est prévu qu'il soit déployé sur 2 à 3 ans sur tout le territoire. La première phase de déploiement sur environ 1/2 des habitants du territoire a commencé en novembre 2023 et va s'achever en décembre 2024 avec la mise en place des colonnes en centre ville de Lodève et de la commune des Plans et la mise en place des bacs jaunes sur leurs extérieurs après les enquêtes qui vont être menées de octobre à novembre. Le reste du schéma de collecte sera mis en place sur les 11 communes du plateau du Larzac au premier semestre 2025 puis sur les communes de la vallée hors Lodève fin 2025. Les 4 EPCI ont travaillé à sa mise en œuvre technique et à son accompagnement en termes de communication.

Le nouveau schéma de collecte prévoit un mode de collecte différent selon la typologie des habitats, exception faite du verre qui reste collecté en colonnes d'apport volontaire sur tout le territoire. En synthèse on peut indiquer que :

Tous les flux de déchets des zones pavillonnaires seront collectés en porte à porte (biodéchets, EMRP et OMR). Cela concerne environ 70 % des habitants du territoire. Sur ces secteurs, lorsque la collecte des EMR se met en place, elle vient en substitution d'une collecte d'OMR avec des collectes en C 0,5. Ceux des zones plus denses où les poids lourds ne passent pas et/ou où l'habitat ne permet pas le stockage de bacs seront collectés en apport volontaire (colonnes pour les EMRP et les OMR et points d'apport contrôlé en bacs pour les biodéchets).

D'un point de vue organisationnel, les compétences de collecte en porte à porte (Bac jaune pour les EMRP, Bac vert, les points d'apport contrôlés en biodéchets (abris-bac), Bac gris pour les OMR) sont

assurées par la Communauté de Communes Lodévois et Larzac Les points d'apport volontaire (colonnes EMRP, colonnes verre, colonnes OMR) sont eux collectées par le Syndicat Centre Hérault.

D'un point de vue technique, pour mettre en œuvre ce nouveau schéma de collecte, La Communauté de Communes Lodévois et Larzac doit investir dans du matériel de collecte et de pré-collecte (bacs jaunes, point d'apports contrôlés pour les biodéchets), réaliser des enquête de dotation et livraison, acheter des camions, des équipement de lavage, ...)

Le budget prévu pour le déploiement du schéma de collecte en 2024 :

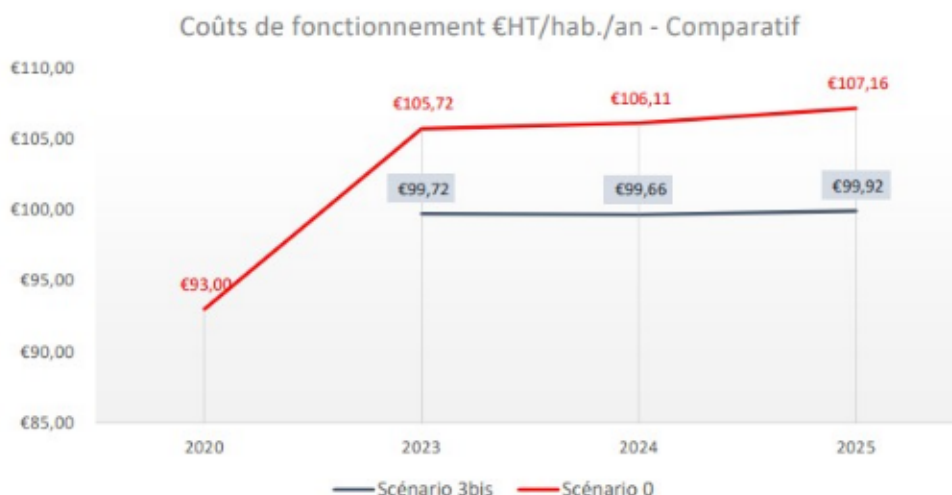
20 bacs EMR (120L)	635 € HT
600 bacs EMR (240L)	16 934 € HT
270 bacs EMR (360L)	11 475 € HT
900 Pucés (fourniture et pose)	1 404 € HT
Enquête dotation	160 000 € HT
compacteur	30 000 € HT
Total	220 448 € HT

Le budget prévu pour le déploiement du schéma de collecte en 2025 :

100 bacs EMR (120L)	2 891 € HT
2900 bacs EMR (240L)	77 142 € HT
1200 bacs EMR (360L)	52 275 € HT
4264 Pucés (fourniture et pose)	6 396 € HT
Camion de collecte	250 000 € HT
Véhicules légers (dotation, lavage)	45 000 € HT
Total	433 704 € HT

Selon l'étude, le nouveau schéma de collecte, intitulé scénario 3 bis, seul permettra de baisser les quantités à 175 kg/habitant/an en 2026. Le choix de la collecte en porte à porte des emballages conduit à construire dans les meilleurs délais un centre de transfert. Des démarches sont en cours pour rechercher un lieu d'implantation adapté. Ce quai de transfert « définitif » est pensé pour accueillir à terme le flux des ordures ménagères également.

D'un point de vue financier, l'étude d'optimisation a fait les projections suivantes pour les coûts de fonctionnement :

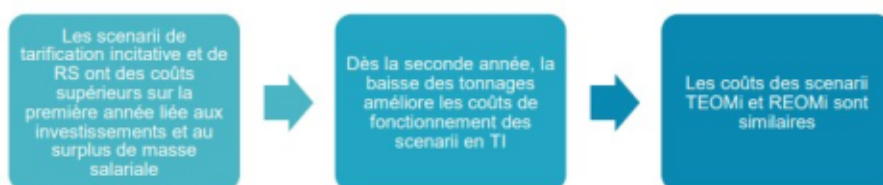
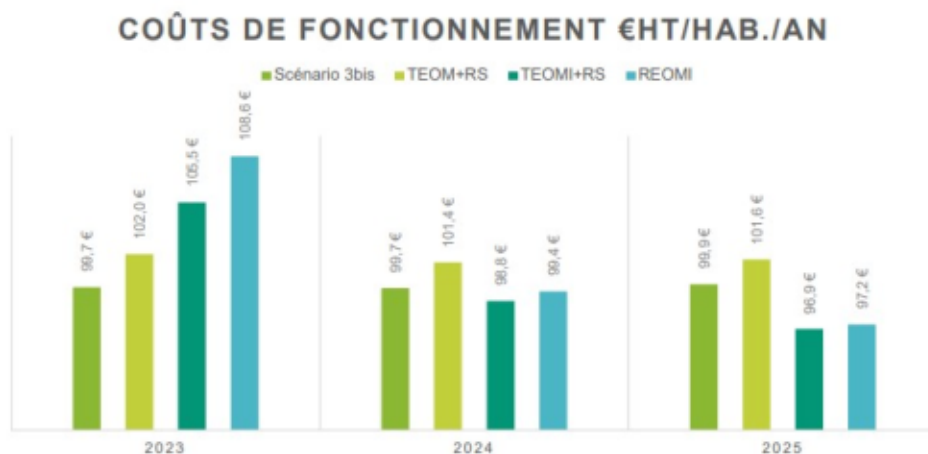


Un levier fiscal incitatif pour augmenter le geste de tri est également à l'étude. Actuellement une TEOM est levée sur le territoire par les 3 communautés de communes. A ce stade, les communautés ont décidé de compléter l'étude pour étudier de manière précise 2 scénarii de manière plus précise :

- une TEOMi + RS,
- une REOMi.

L'étude indique que ce levier incitatif ajouté au levier technique doit permettre d'atteindre l'objectif des 120 kg/habitant/an. Hormis le cas de la TEOM actuelle additionnée d'une RS, une tarification incitative ne pourra être déployée qu'une fois le levier technique déployé sur l'ensemble du territoire.

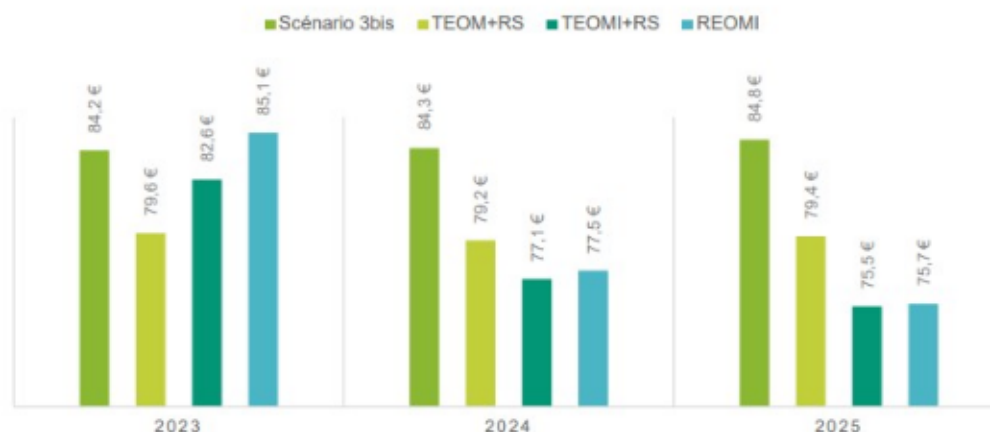
✓ Comparatif des coûts de fonctionnement en €HT/hab./an sur les 4 flux, tous usagers



Phase 2b : Déploiement de la Tarification Incitative



COÛTS DE FONCTIONNEMENT €HT/HAB./AN



En supprimant les recettes complémentaires des professionnels et administrations, le scénario TEOM+RS est inférieur au scénario 3bis dès la première année



Les scénari TEOMI+RS et REOMI restent les plus optimisés à partir de 2024

Phase 2b : Déploiement de la Tarification Incitative



Description de sa stratégie pour le déploiement du tri à la source des biodéchets

La Communauté de Communes Lodévois et Larzac est engagée dans la collecte séparée des biodéchets depuis 2003. Au lancement, les principes de collecte et de dotation étaient les suivants :

- Limiter les fréquences de collecte à un passage par semaine pour les biodéchets comme pour les ordures ménagères résiduelles ce qui permettait de limiter le volume de déchets produits, d'inciter au tri et d'optimiser les coûts de fonctionnement.
- Adapter la taille des bacs en fonction du nombre d'habitants pour limiter le volume de déchets produits et inciter au tri
- Proposer le choix entre le bac vert pour la collecte séparée des biodéchets ou le composteur individuel au moment de la dotation des foyers sur les territoires desservis en collecte séparées (zones pavillonnaires principalement).

La collecte séparée ne couvre pas l'ensemble du territoire notamment le plateau du Larzac où l'habitat est dispersé et loin de la plateforme de compostage du SCH. De même, la collecte séparée n'existe pas sur les centres bourgs et sur le centre ville de Lodève.

Par contre, dans le cadre d'un partenariat avec le SCH et l'association terres en partage, 20 aires de compostage partagées ont été mises en place sur les centres bourgs, le centre ville de Lodève et sur les campings. Avec la création de l'abeille verte, entreprise à but d'emploi, la communauté de communes Lodévois et Larzac souhaite implanter 50 aires supplémentaires.

Avec le nouveau schéma de collecte, le tri à la source des biodéchets sera assuré par 3 systèmes :

- Un maillage entre des points d'apport contrôlé sur les biodéchets (12 points sur Lodève mis en place en janvier 2024) et le compostage partagé dans les lieux adaptées et où la dynamique locale le permet, particulièrement adapté au milieu rural. Dans le cadre de l'AAP tri à la source, 50 composteurs seront déployés dans les communes avec l'appui de l'EBE qui assure la fourniture, la formation et le déploiement dans le cadre de l'appel à projet, ainsi que des

expérimentations pour améliorer la collecte des biodéchets en porte à porte.

- les bacs verts de 80L collecté en porte à porte dans le pavillonnaire (12 communes concernées) ou le compostage individuel (base de données : nombre de composteur individuels sur la CCLL)

La collecte des biodéchets étant restée une collecte hebdomadaire, elle est favorisée par rapport à la collecte des OMR qui passera en C 0,5 avec la mise en place du nouveau schéma de collecte.

Description de sa stratégie pour la gestion des assimilés dans le SPPGD et/ou éventuellement une prise en charge différenciée des déchets des activités économiques

En ce qui concerne la collecte des OMA, la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac a déjà mise en place une redevance spéciale forfaitaire pour les administrations et les gros professionnels (camping, PMS, GMS, maisons de retraite, ...) sur la base du volume de dotation : 52 comptes.

Par ailleurs, le Syndicat Centre Hérault a pris des mesures pour limiter l'accès des professionnels du BTP en déchèterie classique. Pour cela, il a mis en place de portiques de gabarit limitant l'accès aux véhicules inférieurs à 2m puis il a renforcé le contrôle d'accès avec l'instauration de badge à présenter à l'entrée des déchèteries. Il limite ainsi le nombre de passage à 26 par an et refuse la création de badges pour les professionnels du BTP.

Par ailleurs, il gère une déchèterie professionnelle dans la mesure où il y a une carence du privé sur ce service. En 2021, il a augmenté ces tarifs de traitement des déchets d'activité pour favoriser l'installation de déchèteries professionnelles privées : 2 projets sont actuellement à l'étude sur la territoire.

Enfin, le Syndicat Centre Hérault met en place des colonnes d'apport de collecte des EMRP, du Verre ou encore de OMR destinées uniquement aux professionnels, il facture la l'enlèvement dans le cadre d'une convention. Cela représente une trentaine de professionnels.

Description de sa stratégie sur le sujet du réemploi (objectifs de détournement) en lien avec les acteurs du territoire et les acteurs en charge des filières REP

Toutes les déchèteries du Syndicat Centre sont équipées de locaux destinés au réemploi et au textile. Le Syndicat Centre Hérault travaille étroitement avec les structures de l'économie sociale et solidaire pour favoriser les réemploi : ressourcerie cœur d'hérault, la grande conserve et le EBE, l'abeille verte. Depuis 2013, il a favorisé l'installation de la ressourcerie Cœur d'Hérault sur Saint-André de Sangonis et a investi dans un bâtiment de la zone économique des garrigues pour le stockage et la vente qu'il loue à la Ressourcerie. Celle-ci se charge de collecter les objets réemployables et de les mettre en vente dans le cadre de chantiers d'insertion. La ressourcerie assure un point d'entrée pour toutes les demandes de récupération d'objets en déchèterie pour les projets locaux pour éviter des demandes ponctuelles au SCH

Depuis 2022, avec la communauté de communes du Lodévois et Larzac et le Syndicat Centre Hérault ont été partie prenante du projet de la grande conserve (structure d'insertion par l'activité économique) qui est une ressourcerie du BTP. Aujourd'hui, le SCH lui met à disposition un terrain située à proximité de la déchèterie de Lodève ce qui permet de sensibiliser directement les professionnels ou particuliers qui utilisent cette déchèterie. Ce terrain est également un lieu de vente où le public peut acheter des matériaux de réemploi

Par ailleurs, la communauté de communes Lodévois et Larzac accompagne l'abeille verte, une association loi de 1901 dont les activités contribuent à la transition écologique, sociale et économique du territoire du Lodévois et Larzac. Elle est porteuse d'une Entreprise à But

d'Emploi conventionnée dans le cadre de l'expérimentation " Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée " mise en œuvre sur le territoire habilité de Lodève. Ces activités portent notamment sur le réemploi et la réparation d'objets (ateliers D3E) et la prévention et gestion de proximité des biodéchets (sensibilisation, formation compostage et gestion intégrée des déchets)

Enfin, le SCH a intégré des zones de réemploi dans ses conventions avec les filières REP suivantes :ASL, D3E, PMCB

Description de son implication dans des réseaux régionaux (RCCO, EIT, Achats Durables, SPPGD, Communauté 3R, Communauté Biodéchets...)

Le SCH a développé plusieurs actions avec pour thématique centrale l'EIT, dans le cadre de son contrat d'objectif déchets et économie circulaire, en lien avec le service développement économique de la communauté de communes Lodévois et Larzac. Cette action est désormais pilotée à l'échelle du territoire par le SYDEL Pays Cœur d'Hérault dans le cadre d'un groupe de travail intégrant les services développement économique des 3 Communautés de Communes en lien avec les services dédiés de la région Occitanie.

La communauté de communes Lodévois et Larzac est en cours de recrutement d'un directeur du service déchets, celui-ci pourra participer à la communauté Biodéchets.